

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-1886

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	980 000 000	0
Protection maladie	0	980 000 000
TOTAUX	980 000 000	980 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer 980 000 000 euros à l'action 2 « Aide médicale d'État » du programme 183 « Protection maladie » vers l'action 19 « Modernisation de l'offre de soins » du programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins ».

La crise sanitaire provoquée par la Covid19 a révélé un grand nombre de défaillances dans notre système de santé et plus particulièrement dans notre offre de soins. Il convient donc de renforcer ce

budget -qui de 98 993 804 euros en 2021 passe à 55 151 565 en 2022 - au lieu de renforcer celui de l'AME qui est lui est 1 079 000 000 euros en 2022 alors qu'il était déjà de 1 056 890 000 euros.

Ce deux poids deux mesures n'est pas inacceptable.